

Nombre de conseillers en exercice	<b>18</b>
Présents	<b>15</b>
Excusés	<b>3</b>
Pouvoirs	<b>2</b>
Votants	<b>18</b>

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le SEPT FEVRIER à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

**Etaient présents :** M. Guy LACAM, Mmes Nicole BUISINE-VIDAL, Bernadette BAYLE-CUELHES, Dominique MARION, MM René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Bernard BOUVELOT, Joël PEYRY, Patrick BOS, Michel FAURE, Jean-Christophe TOURNEMILLE, Mmes Evelyne ESCOT et Lucette LACOMBE.

**Etaient excusés :** Mmes Martine TRIVIAUX et Josiane JUILLARD, MM. Frédéric FREIST

**Pouvoir :** Mme Martine TRIVIAUX à Mme Nicole BUISINE-VIDAL, Mme Josiane JUILLARD et M. Joël PEYRY

Le nombre des membres en exercice étant de dix huit et la majorité de ces membres étant présent, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Jean-Claude SAISSET a été désigné secrétaire de séance.

## *Les Elus approuve le PLU et le zonage du schéma d'assainissement*

### 1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2013**

*Dominique MARION, Adjointe, observe que son intervention sur l'Unité Parkinson n'a pas été relatée et sollicite La rectification à ce procès-verbal. Le Maire, Guy LACAM, prend acte de cette observation et demande que le texte ci-dessous soit intégré au procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013.*

#### **Compte-rendu réunion à l'ARS pour l'Unité Parkinson :**

Une rencontre s'est déroulée au siège de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne (ARS) à Clermont-Ferrand, le 02 décembre 2013, en présence de M. DUMUIS, Directeur Général de l'ARS, du Dr DELTEIL, représentant d'une Commission de l'ARS, de M. LEVY, Directeur par intérim du Centre Hospitalier d'Aurillac, de M. le Maire de Mauriac, représentant le Conseil d'Administration de l'Hôpital de Mauriac, de Mme BARLOT, Cadre du Pôle Santé de l'Unité Parkinson d'Ydes, du Dr BRETHOME, Gériatre, du Professeur DURIF, Neurologue au CHU, et de Mme Dominique MARION, Adjointe au Maire d'Ydes.

Lors de cette réunion, le Directeur Général de l'ARS a décidé :

- que l'expérimentation de cinq ans prévue dès l'ouverture de l'unité, comme mentionnée dans la convention, soit poursuivie jusqu'en avril 2016.

- que le Directeur par intérim du CH Aurillac Mauriac, à l'occasion de la prochaine réunion fixée le 21 janvier 2014, présente, sur les 3 prochaines années, une projection du budget en fonction de l'évolution du taux de remplissage et revoit la composition des effectifs (IDE, Kiné, Ergo, Psy, ...)

- de ne pas changer l'enveloppe budgétaire dédiée. Il constate que malgré l'augmentation régulière du taux d'occupation de l'Unité (35%, 54 %, en été 75 %) le budget « Soins » est en déficit de 103 000 € (fonctionnement personnel soignant et prise en charge d'un médicament très cher en faveur des malades parkinsoniens). Il demande donc aux partenaires, tels que le Conseil Général du Cantal, de faire un effort financier en prenant en charge les patients non résidents dans le Cantal, et à la Commune d'Ydes d'étudier une deuxième baisse du loyer de l'Unité Parkinson.

En 2013, une baisse avait été accordée, une première fois, par la Commune portant le loyer à 75 000 € conformément à l'estimation de France Domaine, estimation demandée par l'ARS. Aujourd'hui, il est préconisé de baisser de - 15 %, afin d'atteindre un loyer d'un montant de 63 750 €. Il s'agit d'une réduction totale de 22 000 € par rapport au loyer initial.

Dominique Marion déplore les propos excessifs tenus, lors de cette rencontre, par le Directeur Général de l'ARS : ce dernier a fait un rappel de l'historique du dossier de façon erronée et tendancieuse, fait porter les dysfonctionnements de l'Unité parkinson sur la Commune et n'a pas permis d'échanges constructifs. En effet, toutes les décisions avaient été arrêtées bien avant la réunion. Elle rappelle que la DDASS puis l'ARS avaient élaboré successivement le montage de ce projet.

Par ailleurs, elle insiste sur le fait que si la Commune d'Ydes peut se réjouir :

1. de la poursuite de l'expérimentation
2. de la nomination d'une nouvelle directrice au CH Mauriac et par la même de l'Unité parkinson courant janvier 2014.
3. De l'engagement du Professeur Durif et du Dr Brethome à poursuivre et à renforcer les efforts engagés déjà depuis avril 2013 notamment en matière de communication.

Il n'en reste pas moins que les dysfonctionnements relevés à l'Unité (déficit, etc.) ne peuvent être imputés à la Commune. Seul le gestionnaire est responsable.

En conséquence, la Commission santé, soucieuse de la perte de recettes qu'engendrerait l'acceptation d'une telle requête, a pris l'attache de la perceptrice. Cette dernière indique que la Commune pourrait solliciter un remboursement plus échelonné dans le temps des prêts contractés (sur 35 ans). Ce que souhaite également le Maire depuis la première demande de révision des loyers (2013).

De plus, avant toute réponse du Conseil Municipal, il semble important d'attendre, à la fois, les compléments d'informations chiffrés qui seront donnés lors de la réunion du 21 janvier prochain, ainsi que la demande motivée et écrite du CH Aurillac-Mauriac .

Enfin, l'effort que la Commune pourrait, éventuellement, consentir devrait être révisable chaque année et assorti d'une contrepartie. Une motion du Conseil Municipal pourrait être rajoutée à l'avenant de la convention rappelant sur un document officiel que la Direction doit tout mettre en œuvre pour assurer la réussite et la pérennisation de l'Unité Parkinson.

## 2. **FINANCES - DEVELOPPEMENT - EMPLOI**

### ➤ **Reprise d'une concession Cimetière d'Ydes-Centre**

Suite à la demande de Mme Marie-Josée MARINI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reprendre sa concession n°9-Plan 35 dans le cimetière d'Ydes-Centre, acquise en 1990, pour une valeur de 450 F, soit 69 €.

### ➤ **Demande de subvention pour voyages scolaires**

Les demandes de subventions formulées par le Collège Georges Brassens d'Ydes, le Collège Le Méridien à Mauriac et le Lycée de Mauriac, pour la participation des élèves domiciliés sur Ydes à des voyages scolaires seront examinées lors du vote du Budget 2014.

### ➤ **Marché Schéma d'assainissement Passage caméra et curage préalable**

Suite à la proposition de trois entreprises, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu l'offre de l'Entreprise DUBOST pour un montant de 4 300 € H.T., en raison de sa polyvalence d'intervention et de technicité. Sur demande de précision, le Maire informe que cette société se situe près de Clermont-Ferrand.

### ➤ **Marché conception Lotissement des Jacquilloux**

Suite à la proposition de deux entreprises, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offre et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre la mieux disante : celle du Cabinet « Artense Ingénierie », pour un montant de 17 315 € H.T.

### ➤ **Marché Rue Chabeaudy**

Le Maire rappelle que cette opération est conduite en partenariat avec la Commune de Champagnac car la rue est mitoyenne. Une convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Ydes est en cours et sera signée avant les élections municipales 2014.

Suite à l'analyse de trois propositions, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offre et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle du Cabinet « Artense Ingénierie », pour un montant de 11 460 € H.T.

### ➤ **Régularisation Bons d'achats**

#### • *Médailles du Travail :*

Dans le respect de la coutume, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la somme de 320 €, sous forme de bons d'achats, à deux agents bénéficiaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du travail pour leur 30 (Vermeil) et 20 (Argent) ans de service.

#### • *Gratification pour départ en retraite :*

Sur proposition du Maire et dans le respect de la coutume, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une gratification de 280 € (10 € par année d'ancienneté), sous forme de bons d'achats, à un agent parti à la retraite le 02 décembre 2013.

## 3. **PERSONNELS - ADMINISTRATION**

### ➤ **Compétence SCOT Communauté de Communes**

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire N°87/2013 en date du 5 décembre 2013, concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes et notamment au titre des compétences obligatoires de la compétence A1. La nouvelle rédaction de cette compétence qui remplacera intégralement la précédente sera la suivante :

#### **GROUPE A : AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

A1 - Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de schémas de secteur. Adhésion au syndicat mixte qui sera chargé de leur mise en œuvre.

Avant de demander l'avis du Conseil Municipal, le Maire fait part des recommandations formulées par M. le Sous-Préfet de Mauriac sur la nécessité de se doter de ce schéma.

Après avoir longuement débattu sur ce sujet, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver cette délibération.

#### ➤ **Promesse de vente matériaux au département sur RD 36**

En vue de l'aménagement des Quatre Routes d'Ydes, le Conseil Général du Cantal a besoin de matériaux (remblais). A cet effet, il sollicite la Commune pour vendre des matériaux pris sur une parcelle le long de la RD 36, entre la RD 922 et Ydes-Bourg, et qui appartient aux habitants de Lagnac.

Comme l'indique le Maire, il y a quelques bois qui appartiennent aux habitants et peuvent leur servir de chauffage. Aussi, il est décidé de vendre les matériaux, et de réserver les bois pour les distribuer aux ayants-droits de Lagnac.

#### ➤ **Accord de principe Réseau Auvergne Très Haut Débit**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'installation du Très Haut Débit – Fibre Optique avec la mise en place d'un local technique (SHELTER) et son infrastructure. Il autorise le Maire à poursuivre les démarches en ce sens.

#### ➤ **Affaire Nagtzaam**

Le Maire donne lecture du courrier de M. Nagtzaam sollicitant la taille des Cyprès de Leyland, qui se trouvent à proximité de son entrepôt. Instruction a été donnée auprès des Services Techniques de la Commune.

Par ailleurs, le Maire donne lecture de deux autres courriers en provenance de M. Nagtzaam.

### 4. **AFFAIRES IMMOBILIERES**

#### ➤ **Renouvellement Bail Centre de Tri Postal au 1<sup>er</sup> avril 2014**

Après avoir pris connaissance du projet de bail du Centre de Tri Courrier, situé 14 Avenue Roger Besse, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le reconduire pour une durée de 9 ans, et fixe le loyer annuel de 4 522.12 €.

#### ➤ **Cession bien de section Montfouilloux après avis des électeurs**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 105-Novembre 2013, portant lancement de la procédure d'échange. Il indique que le vote de la section en date du 22 décembre 2013 a réuni la majorité des électeurs et sur 12 électeurs, 8 se sont exprimés favorablement. Il convient de délibérer sur cet échange afin de clôturer la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de cession au profit des époux RAYMOND Jean-François et SERRE Jean, sur les parcelles cadastrées ZL 86 au lieu-dit Montfouilloux, tel qu'il a été présenté aux électeurs de cette section.

#### ➤ **Autre demande pour les biens de section**

Le Maire donne lecture de la requête du Docteur Laurent SAKKA, sollicitant l'acquisition d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> attenant à sa propriété, à Montfouilloux.

Considérant que cette cession représenterait un intérêt au titre de l'entretien des espaces,

Considérant que cette surface et sa situation ne portent pas préjudice aux habitants,

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre les démarches en ce sens.

Dans un premier temps, une vérification sera faite auprès de l'Office National des Forêts afin de s'assurer que les surfaces ne soient pas dans le périmètre de gestion de cette instance.

Puis, un géomètre expert viendra délimiter précisément les surfaces.

### 5. **AFFAIRES SOCIALES - AFFAIRES SCOLAIRES**

#### ➤ **Evolution de l'organisation des Rythmes Scolaires**

Nicole BUISINE-VIDAL, Première Adjointe, donne un bilan satisfaisant du temps d'activités périscolaires depuis janvier 2014.

Deux des trois activités sont notamment réalisées par des intervenants extérieurs (Mme GERBAULT et Mme DALLON) moyennant un coût pris en charge par la Commune.

Il est à noter une bonne fréquentation de ces activités, avec une participation de 20 élèves de l'école maternelle et de 25 enfants de l'école élémentaire.

Compte tenu du bon fonctionnement de ces ateliers, il est décidé de les reconduire jusqu'aux vacances de Pâques (Activités Mosaïque, arts plastiques, sport-détente).

### 6. **SANTE - LOGEMENT - SERVICES PUBLICS**

#### ➤ **Révision du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'Unité Parkinson**

Le Maire rappelle la réunion du 2 décembre 2013, qui s'est tenue à l'Agence Régionale de Santé sous la présidence de M. François DUMUIS, Directeur Général, où Mme Dominique MARION, Adjointe chargée de la santé, représentait le Maire empêché.

Il est rappelé au Conseil Municipal la situation déficitaire de l'Unité Parkinson liée, à un taux d'occupation insuffisant.

- Considérant le relevé de décision de la réunion du comité de suivi de l'Unité Parkinson d'Ydes

- Considérant la décision de l'ARS de prolonger la durée de l'expérimentation de l'Unité Parkinson d'Ydes, Unité unique en France
- Considérant la demande de révision du loyer annuel formulée par le gestionnaire, à savoir un loyer ramené à 63 750 € pour 2014, au lieu de 91 381.10 €
- Considérant la décision prise en séance du 13 décembre 2013, par laquelle l'Assemblée Municipale décidait de réviser le loyer
- Considérant l'intérêt qu'il y a pour les malades et pour la Commune à pérenniser l'Unité Parkinson

Le Conseil Municipal confirme son acceptation pour un loyer de 63 750 € pour l'année 2014.

Néanmoins, le Conseil Municipal demande avec fermeté :

- Que le gestionnaire mette en œuvre toutes les mesures nécessaires pour atteindre 100% du taux de remplissage, sans dénaturer le projet initial
- Que l'avenant à la convention qui entérine la révision des loyers, prévoit le report du différentiel pour un étalement de la dette à l'échéance de ladite convention
- D'être informé semestriellement de l'évolution de la situation
- D'être invité à participer au Comité de Suivi comme le prévoit la convention

Un projet d'avenant à cette révision de loyer sera élaboré et présenté en Conseil Municipal.

## 7. **URBANISATION**

### ➤ **Approbation PLU et révision du Schéma d'Assainissement**

Le Maire donne lecture des conclusions du Commissaire Enquêteur, ainsi que des résultats de l'enquête publique sur le PLU. Il énumère toutes les doléances du Commissaire Enquêteur, ainsi que les observations et les conclusions de ce dernier.

Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur et les résultats de l'enquête publique sur le PLU, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le PLU et le zonage d'assainissement. Le Droit de Prémption est maintenu aux conditions d'instauration de 1993.

Le Maire renouvelle ses remerciements aux membres du Conseil Municipal pour leur soutien tout au long de cette procédure fort longue et indépendamment de la volonté locale, à la Commission PLU, et personnellement à Messieurs Yves CHEYMOL et Guy VIGNAL pour leur participation active dans ce dossier.

## 8. **VOIRIE - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT**

### ➤ **Point sur les travaux**

René BERGEAUD, Adjoint, fait état d'une réunion qui s'est récemment tenue avec les riverains du Lotissement les Ecureuils, en bordure de la RD 115.

Au droit de chaque clôture riveraine, un poteau béton a été mis en place, contre l'élément béton.

Après discussion, la proposition d'une haie de thuyas, est abandonnée et remplacée par une haie de charmille. A cet effet, une consultation sera adressée à un paysagiste pour la fourniture et la plantation des végétaux, qui seront de hauteur différente pour s'adapter au mieux à celle des panneaux préfabriqués. L'entretien ultérieur de ces végétaux sera à la charge des riverains.

Par ailleurs, René BERGEAUD fait un bilan des travaux réalisés sur la Commune.

- Cheminement piétons en bordure de la RD 115 : Il reste à réaliser les terrassements et fondations en blocs pour le raccordement du cheminement piétons aux deux extrémités du chantier, ainsi que l'enduit bicouche. Des travaux complémentaires seront réalisés pour récupérer les eaux pluviales avec la pose d'un caniveau. Après consultation, la commande a été passée auprès de l'entreprise BOS, pour un montant de 19 240 € H.T. La pose d'une main courante réalisée et posée par les services techniques était prévue. Pour permettre une mise en sécurité dans les meilleurs délais, une consultation a été faite auprès de deux sociétés pour la fourniture d'une clôture en panneaux grilles soudées. La pose sera réalisée comme convenu par les services techniques, par scellement contre les éléments. Les propositions de ces entreprises seront analysées. Le Conseil Général du Cantal doit poser la glissière de sécurité dès la mise en place du caniveau.
- Récupération des eaux pluviales à Montoussou : les services techniques ont réalisé la pose de caniveaux accodrain 200 devant deux portails, la pose en tranchée d'un tuyau PVC 160 pour relier les ouvrages et évacuer les eaux, et la réalisation d'un regard de jonction en domaine public.
- Raccordement d'une maison au réseau Eaux Usées Rue Chabeaudy : Il s'agit d'une remise en conformité. Après consultation, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BOS, pour un montant de 2 540 € H.T.

### ➤ **Extension EP Place Ydes-Bourg Fonds de concours SDEC**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public de la Place d'Ydes-Bourg peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 1 609.45 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement d'un fond de concours à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit 804.73 € H.T.

## 9. **CULTURE-TOURISME-SPORT-JEUNESSE**

### ➤ **Rénovation vestiaire du stade**

René BERGEAUD indique qu'une nouvelle visite de ces locaux a eu lieu sur le site, en présence du délégué aux sports, du Président du Rugby Club d'Ydes et de la Commission des travaux, le samedi 25 janvier 2014.

Il a été observé les points suivants :

- La buvette doit être réhabilitée
- L'infirmierie doit être aménagée avec une mise aux normes en vigueur
- Les portes des vestiaires, des douches et du local arbitres doivent être remplacées et la peinture est à rafraîchir

Des réflexions ont été conduites et la Commission des Travaux a décidé de prendre l'attache d'un architecte pour :

- Remettre en état l'ensemble, sans modifier la structure existante
- Redéfinir la position de l'infirmierie
- Proposer une extension limitée en surélévation (buvette salle d'accueil) dans le prolongement de l'existant, côté sud, en respect des préconisations mentionnées dans le rapport sur l'étude hydraulique en date du 18 septembre 2012. Une rampe située à l'arrière des tribunes, devrait permettre de respecter les critères d'accessibilité.
- Une attention particulière sera portée pour la récupération des eaux pluviales (pose de gouttières, dalle, caniveau...)

La commande pour le remplacement des portes sera différée, dans l'attente de cette rénovation.

## 10. **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Informations du Maire (remerciements Protection Civile Ydes)**

Le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de la Protection Civile d'Ydes pour l'octroi d'une subvention annuelle communale.

### ➤ **Autres informations**

- ***Demande de l'Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes :***

Le Maire donne lecture du courrier de cette association sollicitant une subvention pour le financement de l'acquisition d'un piano par le Collège d'Ydes en faveur des collégiens, mais également des élèves de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de 500 €.

- ***Section Théâtre de l'Amicale Laïque d'Ydes :***

Le Maire fait part d'un courrier demandant le matériel de théâtre stocké par les services techniques communaux dans un box du local des associations, situé Avenue Roger Besse, au moment de la mise en sommeil du « Bastringue » voici quelques années.

La section théâtre ayant repris à la rentrée 2013, a souhaité récupérer ce matériel. Malheureusement, celui-ci a disparu et, à ce jour, personne n'a confirmé sa destruction.

Il a été convenu de fournir du matériel correspondant à celui qui était propriété de la section théâtre, hormis les costumes qui n'ont jamais été pris en charge par les services.

- ***Demande de remblais :***

La Société Meyniel sollicite auprès de la Commune 400 m<sup>3</sup> de remblais situé sur la zone artisanale nord. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête moyennant le prix départ de 5 € le m<sup>3</sup>.

- ***Tunnel d'affinage :***

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par M. Cyril HETTE, intéressé par la location du tunnel d'affinage, situé Rue de la Mine.

Le Conseil Municipal accepte cette location à titre d'essai, du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 décembre 2014, contre un loyer forfaitaire de 500 €.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'installation électrique ont été commandés.

Si les essais d'affinage donnent satisfaction à M. HETTE, une convention de location pourrait être mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- ***Office Nationale des Forêts :***

Avant de renouveler la convention de gestion pour 20 ans avec l'ONF, il est convenu de faire étudier ce document par la Commission des Travaux.

- ***Ydes-Bourg :***

Le Maire appelle l'attention du Conseil sur l'état du Pont d'Ydes-Bourg. Il souhaite interpellier le Conseil Général en charge de cet ouvrage pour que des actions soient réalisées afin de limiter sa détérioration.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**